



Dossier allocations chômage refusé

Par **EVE974**, le **23/08/2018** à **06:12**

Bonjour,rnrnJ'aurai besoin de confirmer une information s'il vous plaît. J'ai été salarié d'une entreprise en CDI pendant 3 ans.rnrnMalheureusement, au bout de 2 ans ça n'allait plus, relations salarié et responsable tendues, je n'entrerai pas dans les détails ici. J'ai commencé à avoir des soucis de santé, j'ai demandé une rupture conventionnelle qui m'a été refusée.rnrnJe n'avais pas d'autre solution que de démissionner. Je savais que j'allais avoir 4 mois de carences. Au bout des 4 mois, je présente à nouveau mon dossier à la commission paritaire, avec des justificatifs de recherche d'emploi à l'appui. Mais la décision est toujours négative. Bien sûr, mon but est de retrouver du travail.rnrnOn me propose de retrouver un CDD de 4 mois. Si à la suite de ce CDD je me retrouve au chômage, mon dossier d'allocations chômage pourra être accepté et mes droits antérieurs seront pris en compte. Est ce que vous pourriez me dire si cela est bien vrai ?rnrnMerci d'avance.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **11:40**

BonjourrnrnQuel est le motif du refus?, sachant que l'instance paritaire régionale examine deux choses :rnsi vous remplissez les conditions d'attribution ouvrant droit à l'allocation de retour à l'emploi (ARE), outre les cas de privation involontaire d'emploi ;rnet si vous avez effectué des démarches actives pour rechercher un emploi ou effectuer une formation, ou repris un emploi de courte durée.